



ENVIRONET

Un outil de communication en temps réel à l'échelon mondial pour la protection de l'environnement

La délinquance environnementale constitue une préoccupation croissante pour la communauté internationale et pour les gouvernements. La douane joue un rôle central pour le contrôle du commerce international des marchandises sensibles d'un point de vue environnemental et réglementées par des accords multilatéraux sur l'environnement (AME), ainsi que pour l'élimination du trafic illicite de ces marchandises.

La Recommandation de l'OMD concernant les mesures de lutte contre les délits environnementaux, adoptée en juin 2008, invite tous les acteurs responsables de la mise en œuvre des AME à accroître les efforts en matière de coopération et d'échange de renseignements.

Le partage des renseignements est considéré comme essentiel pour le succès de toute politique de lutte contre la fraude et il peut être mis en œuvre de manière simple et facile.

C'est à cette fin que, conformément aux instructions du 27^{ème} Comité de la lutte contre la fraude, qui s'est déroulée en février 2008, le Secrétariat de l'OMD a développé le projet ENVIRONET. ENVIRONET a été lancé en juin 2009.

Un réseau de lutte contre la fraude environnementale

ENVIRONET est un outil de communication en temps réel permettant l'échange de renseignements et la coopération en matière de protection de l'environnement entre les administrations des douanes, les administrations nationales compétentes, les organisations internationales et leurs réseaux régionaux.

ENVIRONET est l'une des applications du CENcomm (le système de communication du réseau douanier de lutte contre la fraude), fonctionnant par le biais d'Internet et accessible uniquement aux membres du Groupe restreint d'utilisateurs (GRU). Les renseignements transmis par l'intermédiaire de cet outil sont cryptés.

Objectifs

Le projet ENVIRONET vise à:

- partager les meilleures pratiques;
- fournir du matériel susceptible d'être téléchargé, par exemple des documents pédagogiques, des guides d'identification, des manuels et autres informations précieuses aux fins de la lutte contre la fraude environnementale;
- échanger des renseignements sur les saisies et sur les éventuels trafics en cours;
- créer des forums de discussion sur des sujets spécifiques;
- faciliter les apports des experts des organisations internationales, des autorités nationales compétentes et des fonctionnaires de la douane expérimentés;
- faciliter la coopération entre les administrations des douanes, les administrations compétentes et les organisations internationales.

Portée des renseignements échangés

Tous les renseignements pertinents pour la protection aux frontières de l'environnement sont concernés par l'échange de renseignements via ENVIRONET, notamment dans le cadre de la mise en œuvre et de l'application de plusieurs AME liés au commerce :

- Les espèces menacées d'extinction couvertes par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
- Les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAPO) couvertes par le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone
- Les déchets dangereux et autres déchets couverts par la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination
- Les polluants organiques persistants (POP) couverts par la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants
- Certains produits chimiques et pesticides dangereux couverts par la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international

De plus, les renseignements relatifs au commerce illégal de bois et au commerce illégal de pêche également faire l'objet d'un échange via ENVIRONET.

Domaines abordés

Tous les renseignements échangés par le biais d'ENVIRONET sont regroupés par domaine:

- A: Pesticides, produits chimiques et déchets dangereux, polluants organiques persistants (POP)
- B: Espèces sauvages (faune & flore)
- C: Organismes vivants modifiés (OVM)
- D: Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO)
- E: Déforestation illégale
- F: Pêche illégale
- G: Autres / intérêt général

Un utilisateur ne recevra aucun message relevant de domaines spécifiques si ces domaines n'ont pas été cochés dans le Profil au moment de l'enregistrement du profil dans le système ENVIRONET.

Bibliothèque d'ENVIRONET

La bibliothèque ENVIRONET contient des renseignements sur les documents pédagogiques, les guides d'identification, les alertes et autres informations utiles aux fins de la lutte contre la fraude environnementale.

Pour contacter le Secrétariat de l'OMD

A. Questions accès et administratives:

Courrier électronique : environet@wcoomd.org

B. Questions techniques et assistance urgente:

Courrier électronique : cis@wcoomd.org